

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 22 mars 2024
Date de publication : 4 avril 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Thomas RYAT
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Isabelle MANGIN	

Membres excusés :

Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Séverine CALINON	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	

Décision DB14/24

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'association Valentin HAÛY

Dans le cadre du développement de ses collections en direction des publics empêchés de lire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses médiathèques souhaitent poursuivre leur partenariat avec la Bibliothèque de l'association Valentin Haüy afin de proposer des services adaptés aux personnes ayant des déficiences visuelles.

La Bibliothèque V. Haüy, dont le siège se trouve à Paris, propose plus de 80 000 livres-audio, braille papier et braille numérique. Son service de prêt gratuit fonctionne dans toute la France, par téléchargement, envoi postal, sur place et dans les bibliothèques partenaires.

Ce partenariat permet d'offrir aux usagers des médiathèques un accès à l'intégralité de ses collections. Les livres pourront être conservés à échéance de la convention avec les médiathèques.

Cette mise à disposition des collections pourra s'effectuer sur les supports tels que des CD gravés, dont le prix est fixé à 2 euros net de taxe, ou tout autre support mémoire et appareil de lecture (via la plateforme de téléchargement), qu'ils appartiennent à la bibliothèque ou à l'utilisateur de la bibliothèque.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association Valentin HAÛY,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

SCRUTIN POUR : 17
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Actions Culturelles / Médiathèques
- Association Valentin HAÛY

Fait à Dole, le 28 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jean-Pascal FICHERE.